



# FINALE DEPARTEMENTALE PAR CLASSEMENTS

**Responsable : MAÇON Jean-Marc**  
**Tél. : 06 16 44 31 13**  
**Mail : j.macon@aliceadsl.fr**

**LE DIMANCHE 8 FEVRIER 2026 COMPLEXE SPORTIF DE SAINT-JULIEN L'ARS Rue de Beaulieu  
(Organisation : TERCE/ST-JULIEN)**

**Date limite d'inscription : JEUDI 5 FEVRIER 2026 à 20h00**

## Règlement de l'épreuve

### Article 1

Cette épreuve est ouverte et réservée exclusivement aux joueuses et joueurs licenciés à la FFTT.  
Ne peuvent pas participer à cette épreuve :

- Les joueurs et joueuses de moins de 11 ans (âge au 1er janvier de la saison en cours) ;
- Les joueurs ayant plus de 1599 points chez les messieurs et 1299 points chez les dames au classement de 2ème phase de la saison en cours (publié en janvier).

Les confirmations de participation pour les qualifiés sont effectuées sous la responsabilité de l'association, auprès du secrétariat du comité départemental et avant la date fixée par le responsable de l'épreuve.

### Article 2

Pour l'échelon départemental, le coût d'inscription est de 6 € pour tous les compétiteurs, Une facture sera adressée aux clubs,

### Article 3 : Déroulement de l'épreuve

Dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des cinq manches,

Poules de 3 joueurs, voire 4 suivant nombre d'inscrit

- A l'issue des poules tous les joueurs sont classés soit dans le tableau principal soit en consolante puis élimination directe,
- Les tableaux dont le nombre de participant n'excède pas 24 joueurs seront à classement intégral,
- Dans tous les tableaux, à partir des ¼ de finale, toutes les places se jouent pour classer les 8 premiers (afin de déterminer les qualifiés et les repêchés),

### Article 4 : Tableaux

**A : Dames moins de 600 points**

**B : Dames de 600 à 799 points**

**C : Dames de 800 à 999 points**

**D : Dames de 1000 à 1299 points**

**E : Messieurs moins de 900 points**

**F : Messieurs de 900 à 1099 points**

**G : Messieurs de 1100 à 1299 points**

**H : Messieurs de 1300 à 1599 points**

Les classements des joueurs à prendre en compte sont les classements officiels de 2ème phase diffusés début janvier.



COMITÉ DÉPARTEMENTAL

# FINALE DEPARTEMENTALE PAR CLASSEMENTS

*Responsable : MAÇON Jean-Marc  
Tél. : 06 16 44 31 13  
Mail : j.macon@aliceadsl.fr*

## Article 5 : Qualification des joueurs

Si un tableau n'est pas organisé (pas d'inscription) par un comité départemental, il n'y aura pas de qualifiés pour l'échelon supérieur.

La finale par classements (territoire nord) aura lieu le 4 avril 2026 à Thouars(79).

**Le nombre de places qualificatives sera transmis ultérieurement.**

La finale régionale par classement aura lieu le 17 mai 2026 à Parthenay (79),  
L'échelon national est prévu les 27 et 28 juin 2026 à Guestembert (56)

## Article 6 : Autres informations utiles

Horaires :

Tableaux A, B et E : Pointage à 9h30 début de l'épreuve impératif à 10h00

Tableaux C et F : Pointage à 11h00, début de l'épreuve à 11h30

Tableaux D et G : Pointage à 12h00, début de l'épreuve à 12h30

Tableau H : Pointage à 13h00, début de l'épreuve à 13h30



**AVERTISSEMENT : Afin de faire éviter d'attendre pour rien des joueurs, il a été décidé de sanctionner par une défaite réelle saisie sur SPID (donc perte de points au classement personnel) en cas de forfait non prévenu aux JA sur les parties de classement.**  
**Ceci a été mis en application la saison dernière.**

**INSCRIPTIONS :** Les inscriptions se feront exclusivement sur SPID via Espace Mon/Club / Sportif / Engagements <https://monclub.fft.com/login/>,

Comme indiqué en première page : **Jeudi 5 février 2026 à 20 heures DERNIER DELAI.**

Passé cette date AUCUNE INSCRIPTION SUPPLEMENTAIRE ne sera prise en compte. Date limite éloignée volontairement compte tenu que des ajustements logistiques pourraient s'avérer nécessaires suivant le nombre de participants (surtout pour le tableau E).

**Aucune inscription ne se fera sur place.**

**Les inscriptions sont à faire via l'espace mon club**

## FORFAITS

Les forfaits doivent être annoncés par SMS directement à Jean-Marc MAÇON au 06 16 44 31 13 **et non au COMITE.**:

**Merci de respecter le travail des juge arbitres et de prévenir à l'avance en cas de forfait (rappel : 50 € d'amende pour les forfaits non prévenus).**